

MUSÉOLAB - LA FABULERIE

CHARGES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Projet Muséolab	12 000,00 €	Métropole Aix-Marseille	12 000,00 €
TOTAL DES CHARGES	12 000,00 €	TOTAL DES RECETTES	12 000,00 €

Fait à Marseille

Le 9 Juin 2020

Yannick VERNET


Yannick VERNET

LA FABULERIE
10, boulevard Garibaldi
13001 Marseille
Tél. 04 86 97 19 88
www.lafabulerie.com
contact@lafabulerie.com

3-2

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats		€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	59433	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification		€
Achats d'études et de prestations de services	100 000	€	74 - Subventions d'exploitation (13)		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	6 360	€	Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA	20000	€
Achats de marchandises		€	CGET	130000	€
Autres achats	30 820	€	Préfecture des Bouches Du Rhône	70000	€
61 - Services extérieurs		€	Région(s)		€
Sous-traitance générale	3 864	€	SUD PACA	10000	€
Redevances de crédit-bail		€	Département(s)		€
Locations mobilières et immobilières	19 920	€	Conseil Départemental des Bouches Du Rhône	45000	€
Charges locatives et de copropriété		€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)		€
Entretien et réparations	12 000	€	Métropole AMP (Échelon central)	30000	€
Primes d'assurances	8 640	€	Territoire Marseille-Provence		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	1 732	€	Territoire du Pays d'Aix		€
62 - Autres services extérieurs		€	Territoire du Pays Salonais		€
Personnel extérieur	4 763	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Publicité, information et publications	8 880	€	Territoire du Pays de Martigues		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Communes		€
Déplacements, missions et réceptions	7 000	€	Ville de marseille	80000	€
Frais postaux et de télécommunications		€	Organismes sociaux (détailler):		€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	1 000	€	Fonds européens		€
63 - Impôts et taxes		€	L'agence de services et de paiement	3456	€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Autres établissements publics		€
Autres impôts et taxes		€	Aides privées		€
64 - Charges de personnel		€	75 - Autres produits de gestion courante		€
Rémunérations du personnel	172 828	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
Charges sociales	60 138	€	76 - Produits financiers		€
Autres charges de personnel	9 944	€	77 - Produits exceptionnels		€
65 - Autres charges de gestion courante		€	78 - Reprises sur amortissements provisions		€
66 - Charges financières		€	79 - Transfert de charges		€
67 - Charges exceptionnelles		€			€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€			€
69 - Impôts sur les bénéfices		€			€
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement		€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	447 889	€	TOTAL DES PRODUITS	447 889	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)		€	87 - Contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	55 000	€	Prestation en nature	55 000	€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	503 656	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	503 656	€

Fait à : Marseille

Le 16 Octobre 2019

Cachet de l'association

Signature du Président

LA FABULERIE
Association loi 1901

10, boulevard Garibaldi-13001 MARSEILLE
Tel. 04 86 97 19 88

¹² Ne pas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités. ¹⁴ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et en hors compte de résultat.

Reçu au Contrôle de légalité le 11 août 2020